

## 5 raisons de maintenir le programme INTERREG Espace Atlantique

### Lettre ouverte de la Commission Arc Atlantique de la CRPM aux États membres atlantiques, au Parlement européen et à la Commission européenne

La Commission Arc Atlantique (CAA) de la CRPM suit de très près le débat actuel sur le cadre financier pluriannuel, l'avenir de la politique de cohésion et les négociations du Brexit. Dans ses déclarations précédentes, la Commission Arc Atlantique a défendu le maintien des programmes maritimes et territoriaux ayant un impact sur les Régions de la Commission Arc Atlantique. Elle a été particulièrement attentive à la nécessité de maintenir le programme INTERREG Espace Atlantique dans un contexte post-Brexit.

Ce programme s'est avéré vital pour les régions atlantiques pour plusieurs raisons :

- Il sera essentiel de maintenir les niveaux actuels de coopération avec le Royaume-Uni et l'Irlande après le Brexit ;
- Il s'agit du principal programme de mise en œuvre de la Stratégie Atlantique ;
- Il favorise les échanges, qui contribuent à accroître la compétitivité de l'économie maritime atlantique ;
- Il permet aux régions de relever ensemble les défis dans le bassin maritime Atlantique.

La négociation en cours de la proposition législative INTERREG pour la période 2021-2027, les discussions sur la géographie des futurs programmes, ainsi que les négociations du Brexit, créent une incertitude considérable pour les régions atlantiques et le programme spécifique pour l'Espace Atlantique.

**Par cette lettre, la Commission Arc Atlantique de la CRPM invite les États membres atlantiques, le Parlement européen et la Commission européenne à maintenir la cohésion de l'Espace Atlantique dans l'élaboration des futurs programmes européens, et à assurer un niveau de financement approprié.**

### 1. Dans le contexte du Brexit, le programme Espace Atlantique est essentiel pour maintenir la cohésion de l'Espace Atlantique

Grâce aux programmes européens successifs Atlantis, INTERREG II C, INTERREG IIIB, INTERREG IVB et INTERREG VB, les réseaux des parties prenantes atlantiques se sont progressivement développés. Le programme INTERREG Espace Atlantique a instauré un climat de confiance entre les acteurs régionaux, comme en témoigne le nombre de candidatures. Le premier appel pour la période de programmation 2014-2020 a reçu 425 candidatures. Aujourd'hui, cette coopération de longue date est menacée par le Brexit. Le gouvernement britannique n'a pas encore décidé de sa future participation au programme INTERREG, malgré les 192 partenaires britanniques impliqués dans la période de programmation actuelle (20 % du FEDER du programme). En outre, le Brexit isolera l'Irlande de la communauté atlantique. Il est donc de la plus haute importance que cet outil, qui a bénéficié d'une si forte appropriation régionale, soit maintenu.

## 2. En cas d'absence d'accord sur le Brexit, il est essentiel que les parties prenantes de l'Atlantique obtiennent un soutien pour la période de programmation 2014-2020

En cas de « no deal », les parties prenantes impliquées dans les projets INTERREG de l'Espace Atlantique, ainsi que les partenaires britanniques, pourraient être confrontés à des engagements financiers non honorés de la part du Royaume-Uni. Le 30 janvier 2019, des [mesures de contingence](#) ont été proposées par la Commission européenne dans l'hypothèse d'un scénario d'absence d'accord. Ces mesures garantiraient les paiements à effectuer en 2019 aux bénéficiaires britanniques pour un contrat signé avant le 30 mars 2019. Cela signifierait que le Royaume-Uni ne serait pas tenu d'honorer ses engagements financiers pour 2020. Les parties prenantes de l'Atlantique ont besoin d'obtenir des garanties quant à la poursuite du développement de leurs projets jusqu'en 2020.

## 3. Le programme Espace Atlantique est essentiel à la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique

90 % des fonds du programme Espace Atlantique ont été consacrés au financement de projets reflétant les priorités de la Stratégie Atlantique pour la période de programmation 2014-2020. La révision de la Stratégie Atlantique donne une impulsion dont le Programme Espace Atlantique peut bénéficier. Le programme Espace Atlantique doit rester un outil majeur de mise en œuvre du plan d'action pour l'Atlantique.

## 4. Le programme Espace Atlantique permet aux régions de relever ensemble les défis qui se posent dans le bassin maritime atlantique

Le programme Espace Atlantique a été crucial pour relever les défis transnationaux auxquels l'Atlantique est confronté. Le Programme Opérationnel Espace Atlantique s'articule autour de quatre priorités d'une importance capitale pour l'ensemble des parties prenantes atlantiques. Ces priorités sont l'innovation et la compétitivité, l'efficacité des ressources, les risques territoriaux, la biodiversité et les atouts naturels et culturels.

Des projets importants ont été approuvés dans ces quatre domaines prioritaires, qui ont conduit à l'élaboration de nouvelles approches<sup>1</sup> intéressantes pour relever des défis communs, élaborer des mesures de préparation et adopter des actions communes qui ont amélioré le processus décisionnel, en particulier dans le domaine maritime. Sans ce cadre, il serait beaucoup plus difficile de faire face aux défis communs.

## 5. Le programme Espace Atlantique a contribué à libérer la compétitivité de l'économie maritime atlantique

Le programme Espace Atlantique a démontré sa valeur ajoutée en partageant les bonnes pratiques parmi les parties prenantes régionales, ce qui a permis à l'économie maritime atlantique de libérer pleinement son potentiel. Outre une meilleure utilisation des ressources limitées, le programme Espace Atlantique a permis aux clusters de mettre en commun leurs ressources et d'attirer des promoteurs. Surtout, le programme Espace Atlantique a également été plus flexible que les autres programmes de l'UE, notamment en ce qui concerne les exigences et le calendrier. Cette capacité est déterminante pour la mise en œuvre d'un projet à haut risque, tel que le déploiement de technologies marines renouvelables dans l'eau<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Par exemple, le **projet ARCOPOL PLATFORM**, mené de janvier 2014 à juin 2015, visait à accroître plus encore la sécurité maritime dans l'espace Atlantique et à renforcer la protection des régions côtières contre la pollution maritime par la capitalisation des bonnes pratiques. Doté d'un budget total de 1 584 989,39 €, il a permis aux autorités locales d'élaborer des plans d'urgence, de renforcer leur dispositif pour faire face aux substances dangereuses et nocives, d'établir des directives pour la surveillance suite à un déversement dans l'Atlantique, et de bénéficier de conseils en matière de calcul des coûts environnementaux. Les résultats ont été capitalisés sur d'autres bassins maritimes, notamment lors de l'accident de pollution de l'Agia Zoni II, survenu en mer Méditerranée en septembre 2017.

<sup>2</sup> Le programme INTERREG Espace Atlantique s'est vu attribuer le **projet BLUE GIFT** avec un financement de l'UE (2,5 millions d'euros de 2017 à 2020). Ce projet est emblématique de l'économie maritime dans l'Espace Atlantique, car il implique cinq sites d'essai dans l'Atlantique dédiés aux technologies d'énergie marine renouvelable. Des essais dans l'eau y sont effectués pour les technologies d'éoliennes flottantes, houlomotrice et marémotrice.